

Le 15 juin 2023

**Décision de la Présidente n° :
41-2023**

**Objet : Attribution du marché
pour l'aménagement piétons
et cycles de la RD 386 et pour
la création d'une murette en
gabion chemin de la Chapelle
à Montagny**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT,
- Considérant la consultation lancée en date du 11 avril 2023 pour l'aménagement piétons et cycles de la RD 386 et pour la création d'une murette en gabion chemin de la Chapelle à Montagny,
- Considérant la réception de 3 offres pour le lot 1 de voirie et réseaux divers, de 2 offres pour le lot 2 des espaces verts de la RD 386 et de 2 offres pour lot 3 relatif à la réalisation du mur en gabion du chemin de la Chapelle,
- Considérant qu'après l'analyse des offres fondées sur les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation, les offres des entreprises Eurovia pour le lot 1, Le Nouveau Paysage pour le lot 2 et Beylat TP pour le lot 3 sont économiquement les plus avantageuses,

DECIDE

Article 1 : TITULAIRE

- **D'attribuer les marchés aux entreprises :**

Lot 1 :

EUROVIA
La tour de Millery - CS 96939
69390 VERNAISON

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Lot 2 :

LE NOUVEAU PAYSAGE
108 chemin de la Fouillouse
69800 SAINT PRIEST

Lot 3 :

BEYLAT TP
Parc d'activités de la Bâtonne
RD 315
69390 MILLERY

Article 2 : PRIX

Lot 1 :

- Montant HT :	198 217,00 €
- Montant Tva :	39 643,40 €
- Montant TTC :	237 860,40 €

Lot 2 :

- Montant HT :	39 114,50 €
- Montant Tva :	7 822.90 €
- Montant TTC :	46 937,40 €

Lot 3 :

- Montant HT :	67 875,00 €
- Montant Tva :	13 575,10 €
- Montant TTC :	81 450.60 €

- **De signer les marchés et tous documents nécessaires à leur bonne exécution.**

Article 3 : DUREE

Lot 1 :

- 7 semaines (+ 4 semaines de préparation)

Lot 2 :

- 4 semaines (+ 4 semaines de préparation)

Lot 3 :

- 10 semaines (+ 4 semaines de préparation)

Article 4 : Le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale d'Oullins sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais

La Présidente,